

Procédure d'attribution des contrats doctoraux

Nouvelles modalités pour les concours 2020 ED SVSAE

Suivez le lien suivant afin de consulter la liste des sujets et de télécharger le dossier de candidature :

</financement-doctoral/sujets-de-these-2020-proposes-au-concours-ed-svsae/sujets-de-theses-ed-svsae-2020-proposes-au-c>

- Le **dépôt des dossiers de candidature** au concours de l'ED SVSAE devra être fait auprès de Rita Bouzaboune, **avant le 07 septembre 2020, 12h, dernier délai.**

Conformément au RI de l'ED SVSAE, **pour pouvoir postuler, tout candidat doit avoir obtenu un Master 2 avec a minima une mention AB (12 de moyenne) et doit être situé dans la première moitié de classement de son Master 2.**

- Le bureau se réunira le **08 septembre 2020 à 14h** pour procéder à la **sélection des candidats**. Elle sera effectuée sur la base des résultats (M2 dans sa totalité : moyenne et classement, S3 du Master, voire, si nécessaire pour départager les candidats, résultats antérieurs de M1 et de Licence).
- Toujours conformément au RI de l'ED SVSAE, le **jury d'audition des candidats** pour l'attribution des contrats doctoraux sera constitué comme chaque année après un appel à candidatures fait auprès de tous les responsables d'unités ou d'équipes.

Les membres **volontaires, titulaires d'une HDR**, doivent s'engager :

-à assister à toutes les auditions,

-à ne pas être membre d'un jury de Master 2 clermontois,

-et à ne pas être Directeur ou Co-Directeur d'un sujet proposé pour le concours.

Un jury, à raison de **15 membres**, sera constitué de manière à représenter au mieux l'**ensemble des thématiques et champs disciplinaires de l'ED SVSAE**.

Le **concours** se déroulera les **14, 15 et 16 septembre 2020**. Les auditions des candidats seront réalisées sur la **présentation d'une analyse bibliographique de leur sujet de Master 2**. Une seule diapositive sera acceptée en fin de présentation décrivant les motivations et l'adéquation des compétences du candidat avec le futur sujet de thèse.

L'ensemble des propositions exceptionnelles mises en place pour le concours 2020 de l'ED SVSAE ont été votées par mail par le CS de l'ED SVSAE.

25 membres à voix délibérative, 25 Votants, 25 OUI

Procédure pour un contrat doctoral avec financement

La procédure de recrutement pour tout autre contrat (autre que le contrat doctoral d'établissement présenté ci-dessus) : Région, CIFRE, EPST, ARC, ANR, INCa, Europe..., où la sélection se fait « au fil de l'eau », s'effectue avec l'équipe concernée qui est chargée de la sélection du candidat doctorant, mais elle doit impérativement associer l'ED à chaque étape de cette sélection.

Le processus est le suivant :

1. Informer l'ED du sujet de thèse proposé, du type de financement obtenu.
2. Donner à l'ED la composition du jury mis en place pour la sélection des candidats.

La participation d'un membre du Bureau de l'ED pouvait être demandée dans certains cas par la direction de l'ED. Imposée dans le Règlement Intérieur de l'ED, elle sera rendue obligatoire en septembre 2019 (à l'exception des thèses en cotutelle, de celles pour lesquelles le financeur définit ses propres critères de sélection et des thèses CIFRE, auxquels cas le jury d'audition est organisé selon les modalités propres du financeur).
3. Transmettre à l'ED la liste des candidats qui seront auditionnés.
4. S'assurer que le candidat retenu a une mention AB en Master 2 et donner son classement de Master 2.
5. Transmettre à l'ED SVSAE le compte-rendu de l'audition.

Les deux critères obligatoires pour s'inscrire à l'ED sont une mention AB au Master 2 et un financement pour 3 ans de thèse.

Le classement dans la première partie de la promotion du Master 2 est fortement conseillé. Si ce classement se trouve être dans la deuxième partie de promotion du Master 2, la directrice de l'ED s'entretient avec le directeur de thèse pressenti pour évaluer au mieux les compétences du futur doctorant, voire le mettre en garde sur d'éventuelles difficultés à venir. Le Bureau peut demander à auditionner le candidat si un doute persiste quant à ses capacités à réaliser un travail de recherche.

En cas de refus d'inscription, une explication est donnée au directeur de thèse et au candidat.

Dans le cas de candidats extérieurs à l'espace européen de l'enseignement supérieur, une équivalence de niveau Master 2 est requise et le candidat doit au minimum avoir effectué une activité de recherche de 5 mois.

Pour un contrat doctoral Région et/ou EPST, les candidats sélectionnés peuvent être auditionnés au moment du concours d'attribution des contrats doctoraux de l'Université Clermont Auvergne par le même jury de sélection (mais seulement si les créneaux horaires le permettent).

téléchargement

[Modalités concours ED SVSAE](#)

[Politique d'attribution des contrats doctoraux](#)

[Dossier de candidature 2020-2021](#)

Liens de navigations

[Le contrat doctoral](#)

[Le contrat doctorant handicap](#)

[Missions complémentaires](#)

[Sujets de thèse proposés au concours de l'ED SVSAE](#)

[Procédure d'attribution des contrats doctoraux](#)